

## CIRCULAIRE N° 46 DU 18 SEPTEMBRE 2020

**Aux** Présidents des Ligues  
pour transmission aux Présidents des Commissions Régionales Formation (CRF)  
et aux Référents régionaux du domaine Direction

**De** Jean-Marie BELLICINI - Jacques TUFFIERE

**Copie** Comité Directeur  
Comité de Coordination de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA)  
Comités Départementaux  
Souad ROCHDI  
Patrice GERGES

**OBJET :** FORMATION JURIDIQUE ET ASSURANCE DANS LE CADRE DU  
PARTENARIAT AVEC LA MAIF

Chers Amis,

Pour répondre aux demandes de formation « Juridique et assurances », module M140, dans les domaines Direction et Organisation d'événements, nous proposons une programmation de formations animées par des spécialistes de la MAIF ou du service juridique de la FFA, pour les deux prochaines années.

### A- Proposition pour le dernier trimestre 2020

1) L'OFA propose une première vague de 6 séances de formation entre septembre 2020 et décembre 2020 avec le partenaire MAIF Assurance de la FFA au sein de nos ligues suivantes :

#### Composition d'un 1er groupe en 2020 :

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Nouvelle Aquitaine
- Hauts de France
- Pays de la Loire
- Ile de France
- Provence-Côte d'Azur

La planification de la formation pour ce groupe se fera en collaboration avec les Présidents de CRF et Jacques TUFFIERE ([jtuffiere@gmail.com](mailto:jtuffiere@gmail.com)).

Les Présidents proposeront **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020**, l'horaire, le lieu et la date mobilisant le plus de bénévoles sachant que les jours ouvrés en soirée restent une préférence et éventuellement le samedi matin. Jacques TUFFIERE fera ensuite le lien avec le Responsable national formation de la MAIF pour déclencher la venue d'un formateur régional.

Les conditions d'organisation pour que la formation puisse se mettre en place sont :

- la présence d'au moins 30 clubs FFA dans chaque région ;
- la mise à disposition d'une salle munie d'un vidéo projecteur et d'une sonorisation ;
- les documents pédagogiques seront préparés conjointement entre la Ligue et l'OFA ;
- la durée de la formation est de 3 heures.

**2)** Les autres Ligues souhaitant suivre la formation à ce module en fin d'année 2020, pourront le faire en collaboration avec le Service juridique de la FFA dans les mêmes conditions d'organisation que ci-dessus.

Les demandes seront aussi à faire auprès de Jacques TUFFIERE [jtuffiere@gmail.com](mailto:jtuffiere@gmail.com) avant le **1<sup>er</sup> octobre 2020** pour finaliser le programme de mise en place du module avec un référent du Service juridique FFA.

**Au vu des conditions et contraintes sanitaires actuelles, la mise en place de cette formation par visioconférence constitue une possibilité.**

### **B- Proposition d'une seconde vague de formations pour 2021**

**1)** Pour l'année 2021, l'opération sera reconduite dans les mêmes conditions d'organisation avec le partenaire MAIF Assurance pour un 2<sup>ème</sup> groupe de 6 autres ligues.

Composition du 2ème groupe :

- Bourgogne-Franche Comté
- Corse
- Bretagne
- Normandie
- Centre Val de Loire
- Occitanie

*(la Ligue du Grand-Est a déjà suivi la formation)*

**2)** Le Service juridique de la FFA assurera également la formation en 2021 pour les demandes des autres Ligues dans les mêmes conditions d'organisation.

La planification de ces formations se fera en collaboration avec les présidents de CRF et Jacques TUFFIERE pour la mise en place d'un calendrier de formations du module sur l'année 2021, avec des dates retenues **avant le 30 octobre 2020**.

*Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à envoyer un message email à [jtuffiere@gmail.com](mailto:jtuffiere@gmail.com)*

Avec nos cordiales amitiés sportives,



**Jean-Marie BELLICINI**  
**SECRETAIRE GENERAL**



**Jacques TUFFIERE**  
**REFERENT NATIONAL DU**  
**DOMAINE DIRECTION OFA**

*P.J. : Programme du module M 140 - Procédure de lancement de la formation*

# LE PROGRAMME DU MODULE M 140 : JURIDIQUE ET ASSURANCE

## Echange interactif

**Compétence :** Être capable de mettre la structure en conformité au regard des exigences réglementaires.

### 1<sup>ère</sup> partie : Les notions de responsabilités

#### 1. La responsabilité civile

- Les principes généraux
- La responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle
- La responsabilité civile contractuelle

#### 2. La responsabilité pénale

- Définition et principes généraux
- Particularités de la responsabilité pénale des dirigeants ou « décideurs » : la loi dite « Loi Fauchon »

#### 3. Focus sur 2 champs de responsabilités « particuliers »

- La responsabilité de l'association employeuse : responsabilité du fait des salariés, responsabilités à l'égard des salariés en cas d'accident du travail, la prévention des risques accident du travail : le DUERP (Document Unique Evaluations des Risques Professionnels)
- La responsabilité civile des Dirigeants Mandataires Sociaux de l'association

### 2<sup>ème</sup> partie : La Protection et l'accompagnement de la FFA

La réglementation en matière d'assurance au regard des dispositions du Code du Sport, quelques points importants de la loi dite Loi Braillard, le contrat d'assurance fédéral FFA/MAIF (objet de la couverture d'assurance, nature et champ des garanties, les bénéficiaires...), Les réponses en matière de besoin d'assurance propre à chaque club.

#### 1. La réglementation en matière d'assurance des activités sportives

- 1 Les articles L 321-1 et L 321-4 du code du sport
- 2 La Loi dite « Loi Braillard » (certificat médical, sportif de haut niveau et régime de protection des accidents du travail...)

#### 2. L'assurance de la FFA, de ses représentations territoriales, des clubs affiliés et des licenciés (et participants aux activités)

- Objet de la couverture d'assurance, nature, champs et contenu des garanties du contrat Fédéral FFA/MAIF.
- La réponse assurantielle aux éventuels besoins propres des clubs affiliés à la FFA.

### 3<sup>ème</sup> partie : QCM réalisé ultérieurement, à J+30 au plus tard, au sein des ligues concernées.

QCM réalisé en ligne.

# AIDE A LA PROCEDURE DE MISE EN PLACE

## FICHE DE SUIVI

DATE	ACTIONS	ETAT
M-3	CRF et OFA : fixer la date, l'horaire et le lieu avec le formateur de la MAIF	
M-2	CRF : inscrire l'événement sur le calendrier national des formations	
M-2	CRF : envoyer un courrier de promotion de la formation aux clubs et aux organisateurs FFA	
M-2 à J-10	Stagiaires : inscription à partir du site internet <a href="http://www.athle.fr">www.athle.fr</a> ; CRF : envoi des devis à l'OFA pour l'engagement des dépenses	
J-15	Fermeture des inscriptions ou avant si le nombre de 30 clubs est atteint	
J-10 à J-2	CRF : confirmer la liste des participants ; imprimer la feuille d'émargement ; envoyer un email de confirmation aux stagiaires en rappelant l'horaire et le lieu ; préparer un pot de convivialité facilitant les échanges avec le formateur. OFA : point avec la MAIF sur les informations actualisées (effectif, intendance, contenu...)	
J	Déroulement de la formation	
J+2 à J+5	CRF : téléchargement des feuilles d'émargement sur AFS et envoi des notes de frais à l'OFA - 33 Av. Pierre de Coubertin - 75013 PARIS - à l'attention de Céline LEYNIER	
J+5	OFA : envoi du questionnaire de qualité aux stagiaires	
J à J+20	OFA/CRF : élaboration des QCM et de la procédure de mise en place	
J+30	CRF : organisation des QCM avec les départements	
J+45	CRF : validation du module	